

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DAC 471 Subventions (1.500 euros) à la Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de son action dans le quartier Porte de Vanves (14e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL,
rapporteurs.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de son action dans le quartier Porte de Vanves dans le 14e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville est attribuée à la Compagnie Bouche à Bouche, 24 rue du Général Humbert 75014 Paris, pour le projet Banquets et clowns ; 2015_04643. SIMPA : 12107.

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 1.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO